



Questions fréquentes

Comment une nouvelle jument est-elle enregistrée pour l'élevage ?

Les juments importées ou les juments n'ayant pas effectué le test en terrain qui ont un premier poulain à la FECH doivent être enregistrées pour l'élevage. Exigences requises:

Ascendance: au moins 3 générations complètes prouvées

Extérieur: jugement pour les caractéristiques type, conformation, allures: note moyenne 5 et pas de note partielle en dessous de 4.
Le jugement peut être effectué lors du concours de poulains.

Performance propre: réussite du test en terrain ou épreuve de performance des juments *ou* 3 classements en sport officiel.

Une bonne performance de la parenté peut compenser des critères manquants ou insuffisants. Les détails sont réglés dans les Modalités d'application. La gérance apporte volontiers son aide pour les recherches moyennant défraiement.

Documents nécessaires à l'enregistrement d'une jument:

- Original du passeport/certificat d'origine
- Documents officiels attestant de la performance propre et/ou de celle de la parenté.